



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL083

Date de convocation : 13 septembre 2019

Affichage du compte-rendu : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL - Congrès de l'ANDEV

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Danièle POTIRON

La société de l'information et du numérique a renouvelé profondément les relations culturelles, sociales, politiques et démocratiques pour l'individu comme pour le collectif. Plus qu'un simple réseau d'échanges, ces nouveaux outils et espaces numériques bousculent le rapport à l'information et à la connaissance, les modes de réflexion, de participation...

Dans le champ éducatif, cette « révolution culturelle » interroge les relations à soi et aux autres, ainsi que les modalités d'accès à l'information, au savoir, aux apprentissages. L'intégration du numérique dans le service public de l'éducation offre des opportunités telles que la lutte contre les inégalités, l'amélioration des apprentissages, mais des écueils tout aussi importants si l'on confond l'outil et la pédagogie, le moyen et la fin.

Ces mutations viennent particulièrement confronter les acteurs de l'éducation dans leurs pratiques professionnelles et leurs modalités de fonctionnement. Et les collectivités territoriales sont en première ligne de ce questionnement.

Pour accompagner cette réflexion, l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'éducation des Villes) organise un congrès à Marseille du 27 au 29 novembre 2019 sur la thématique suivante : « L'enfant à l'ère de la société numérique : entre défis et opportunités ».

Ce congrès articulera éclairages théoriques, nourris des recherches récentes en neurosciences et sociologie notamment, et partages d'expérience entre acteurs de l'éducation.

Le sujet du numérique sera ainsi abordé sous plusieurs angles :

- dans son impact sur les relations sociales, sur l'accès à l'information et à la connaissance, sur les croyances et les représentations qu'il véhicule,
- mais aussi dans son potentiel d'amélioration de nos pédagogies et des apprentissages, de réduction des inégalités,
- et enfin, dans son aspect controversé, la place des éducateurs sera questionnée : comment les acteurs de l'éducation doivent-ils faire face à cette réalité numérique ?

Il apparaît donc tout à fait intéressant pour la ville de Corbas d'être représentée à cet événement. Cette participation présentant un intérêt communal, elle s'effectuera donc dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal à Dominique BABE, adjointe déléguée à l'Enfance et aux Politiques Éducatives. Ainsi, il convient de prévoir que les frais de séjour et de transport liés à ce déplacement soient supportés par la commune sur la base d'un remboursement des frais réels ou d'une prise en charge directe des frais.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de prise en charge des frais de séjour et de transport de Madame Dominique BABE dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, pour sa participation au congrès de l'ANDEV ;
- **DIT** que les frais de séjour, d'inscription et de transport feront l'objet soit d'un remboursement des frais réels, dans le respect de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur présentation d'un état des frais et des factures acquittées, soit d'une prise en charge directe par la ville ;
- **DIT** que les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190919-VILLE_2019DL083-DE

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.